

Conséquences des mesures barrières de la Covid-19 sur la pêche artisanale maritime dans le district autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Consequences of Covid-19 barrier measures on the artisanal maritime fishery in the district of Abidjan (Côte d'Ivoire)

Koffi Mouroufié KOUMAN^{1*}

¹École Normale Supérieure Abidjan, Côte d'Ivoire

*Correspondence to: Koffi Mouroufié KOUMAN. E-mail: koumankoff@yahoo.fr.

CC BY 4.0

Vol. 33.2 / 2023, 1-12



Published:

15 December 2023

DOI:

10.4316/GEOREVIEW.2023.02.01

RÉSUMÉ: La pêche contribue notablement à l'économie des pays côtiers dont la Côte d'Ivoire. Bordé au sud par l'océan Atlantique sur environ 570 km et jalonné de vastes lagunes, ce pays enregistre le développement d'activités halieutiques tant industrielles qu'artisanales. La pêche artisanale maritime, déployée sur un plateau continental de 12 000 km², participe à la dynamique socio-économique des populations littorales notamment celles du District Autonome d'Abidjan. À l'instar de tout acteur de l'économie informelle, les artisans pêcheurs sont d'une grande vulnérabilité aux crises de toute nature. Ainsi ont-ils été affectés par la pandémie de la Covid-19 dont le premier cas a été découvert en Côte d'Ivoire le 10 mars 2020. Cet article s'attèle à montrer les répercussions des mesures barrières pour circonscrire la propagation de la Covid-19 sur la pêche artisanale maritime dans ce District. Outre l'analyse d'un corpus de documents, il s'est construit à partir d'enquêtes de terrain. Un échantillon d'enquêtés a permis de formuler des inférences et d'apprécier les conséquences de cette crise sanitaire sur la pêche artisanale maritime. Les résultats montrent un secteur halieutique informel sinistré par la rareté des marées des pêcheurs, la mévente des captures et la défaillance des mesures d'accompagnement de la pêche artisanale avec pour corollaire la déperdition de capital productif, l'amenuisement des revenus et des moyens d'existence des acteurs. En somme, il ressort plusieurs effets collatéraux en termes socioéconomique et spatial des mesures barrières de la COVID-19 sur les acteurs de la pêche artisanale dans le District Autonome d'Abidjan.

ABSTRACT: Fishing contributes significantly to the economy of coastal countries, including Côte d'Ivoire. Bordered in the south by the Atlantic Ocean on about 570 km and marked off with vast lagoons, the country shows the development of industrial and artisanal fishing activities. Artisanal maritime fishing, deployed on a continental plateau of 12,000 km², contributes to the socio-economic dynamics of coastal populations, particularly those of the Autonomous District of Abidjan. But, like any other actor of the informal economy, traditional fishermen are highly vulnerable to all kinds of crises. Thus, they were affected by the Covid-19 pandemic, the first case of which was discovered in Côte d'Ivoire on March 10, 2020. This

article shows the repercussions of the barrier measures set to contain the spread of the Covid-19 on the maritime traditional fishery in this District. In addition to the analysis of the literature, it is built using field surveys. A sample of respondents made it possible to draw inferences and assess the consequences of this health crisis on small-scale maritime fishing. The results show an informal fishing sector devastated by the dearth of fishermen's tides, the poor sales of catches and the failure of support measures for artisanal fishing, with the corollary of the loss of productive capital, the reduction of income and livelihoods of actors. In short, there are several collateral effects in socio-economic and spatial terms of the barrier measures of COVID-19 on artisanal fishing actors in the Autonomous District of Abidjan.

MOTS CLÉS: Abidjan, District, pêche artisanale, Covid-19.

KEY WORDS: Abidjan, district, artisanal fishing, Covid-19.

1. Introduction

Situé dans le Sud-Est côtier de la Côte d'Ivoire, le District Autonome d'Abidjan est une entité territoriale à l'intérieur de la grande région des Lagunes, l'une des 28 régions administratives de la Côte d'Ivoire. Circonscrit entre 5°00' et 5°30' de latitude nord et 3°50' et 4°10' de longitude ouest, il couvre 2 119 km², soit 0,6 % du territoire national et 1 697 km² pour le district hors ville avec une douzaine de kilomètres du nord au sud et une dizaine d'est en ouest.

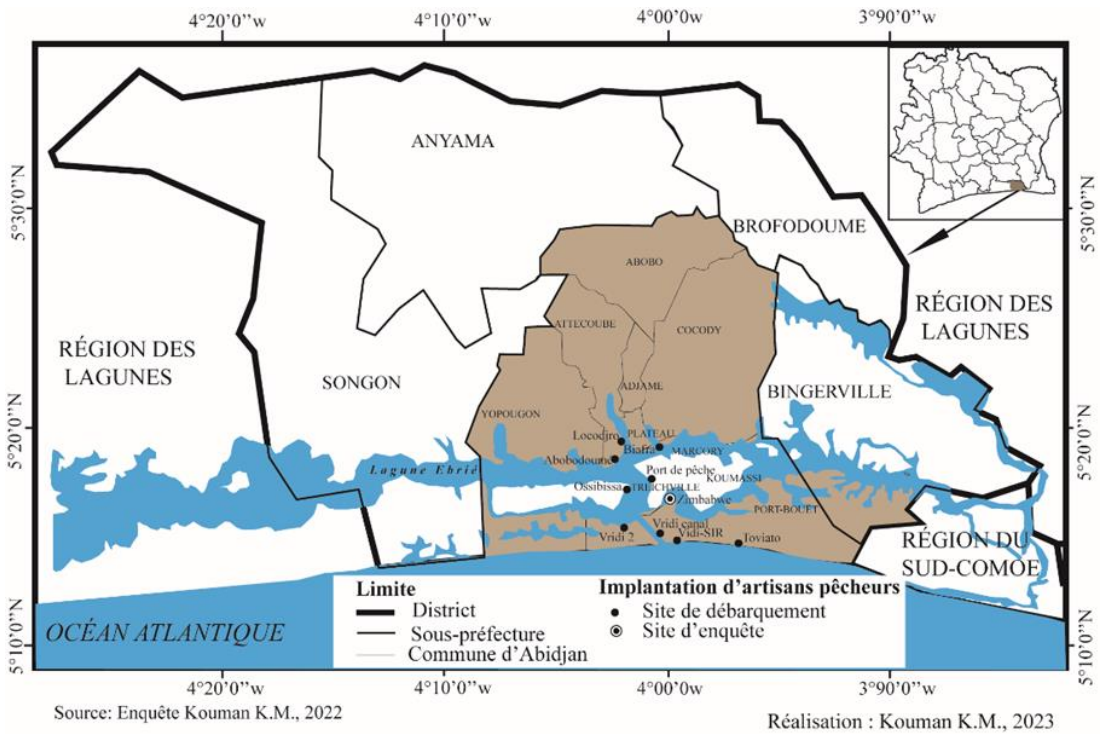


Figure 1 Le district autonome d'Abidjan.

Ayant pour chef-lieu Abidjan, la capitale économique du pays, il regroupe, outre les dix communes (Yopougon, Abobo, Port-Bouët, Treichville, Marcory, Koumassi, Cocody, Adjamé, Attécoubé, Plateau) de la ville d'Abidjan (422 km²), les sous-préfectures d'Anyama, de Bingerville, de Brofodoumé et de Songon comme l'indique la figure suivante:

Si sa situation géographique lui confère une large ouverture sur l'océan Atlantique au sud, son armature continentale est fortement disséquée par un complexe lagunaire de 1 200 km² (figure 1); d'où la présence de nombreux pêcheurs sur ses bordures lagunaires et maritimes.

La littérature montre, d'une part, l'utilité du poisson dans les besoins alimentaires de l'Ivoirien particulièrement de l'Abidjanais et, d'autre part, le poids économique du District Autonome d'Abidjan dans l'essor des pêches. Ainsi, la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT, 2014 : 4) indique que « la pêche occupe une place importante dans l'économie du pays », car « elle procure près de 70 000 emplois directs et fait vivre plus de 400 000 personnes ». Cet auteur est rejoint par Konan K. S. (2015 : 1) pour qui « la pêche et, plus particulièrement, la pêche artisanale maritime [...] joue un rôle non négligeable dans le développement des régions côtières du pays ».

En termes de nutrition, « le poisson est la principale source de protéines animales du consommateur ivoirien, soit 50 %, et représente entre 15 et 16 kg/an de consommation par habitant. Dans cette dynamique, la pêche artisanale joue un rôle important avec une contribution de près de 60 % à la production nationale » selon la COMHAFAT (2014 : 4). Pour elle, la consommation nationale du poisson est « [...] dominée par la métropole d'Abidjan qui concentre près de 45 % de la population urbaine » (COMAHAT, 2014 :18) de la Côte d'Ivoire. Par conséquent, déduit Konan K. S. (2015 : 1), elle constitue « une source importante d'approvisionnement en protéines animales pour les populations locales et celles des grandes agglomérations comme Abidjan et San Pedro ». En effet, le District Autonome d'Abidjan abrite environ 6 321 017 habitants, soit 21,5 % de la population ivoirienne (Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 2021)).

Cette importance démographique engendre une forte demande en ressources animales en général et, particulièrement, en produits halieutiques. Pour la FAO (2008: 16): « Les villes de Tabou, Grand-Béréby, San Pedro, Sassandra, Fresco, Grand-Lahou, Jacquerville, Dabou dans la partie ouest et Abidjan, Grand-Bassam, Adiaké et Assinie, dans la partie est, représentent les principaux lieux de débarquement » de la pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire. En dépit d'une couverture « prépondérante autour des grands centres [...], la production [...] est débarquée en grande partie sur les sites d'Abidjan (70 %), en raison de la demande soutenue en produits de pêche et les prix de vente avantageux » (COMHAFAT, 2014 : 47). En effet, sur 41 158 tonnes de poissons débarquées par la pêche artisanale maritime dans les villes côtières, Abidjan en a reçu 29 230 tonnes, soit plus de 71 % des débarquements (Institut National de la Statistique (INS), 2014: 8, 17).

Cette zone de déploiement d'artisans-pêcheurs accueille plus de la moitié, soit environ 4 729 pêcheurs débarquant dans la douzaine de villes littorales. Toutefois, malgré l'importance du rôle économique et social de la pêche artisanale, la plupart des auteurs relèvent la pauvreté et la vulnérabilité des ménages de pêcheurs artisanaux. Ainsi, selon la FAO (2008: 24): « le secteur des pêches est tributaire de la situation de l'économie globale et subit, en conséquence, les différents chocs politico-économiques ». Quant à O'sullivan G. et al. (2020 :1), « la crise liée à l'épidémie de Coronavirus a fortement impacté le secteur de la pêche en Europe ».

Au demeurant, il existe une littérature abondante et variée sur la pêche à travers le monde, en général, et la Côte d'Ivoire, en particulier. Toutefois, l'incidence des mesures barrières sur les artisans-pêcheurs et leurs activités dans le District Autonome d'Abidjan est passée sous silence

alors qu'ils ne sont pas en marge du contexte pandémique mondial ; d'où la question : quelles sont les conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur la pêche artisanale maritime dans le District Autonome d'Abidjan?

Cet article s'attèle à montrer les répercussions des mesures barrières pour circonscrire la propagation de la Covid-19 sur la pêche artisanale maritime dans ce District. Il se fonde sur le postulat que les mesures barrières de la Covid-19 ont aggravé les conditions de vie et de travail des artisans marins pêcheurs du district Autonome d'Abidjan.

2. Outils et méthodes

Cette étude a été motivée par l'importance que revêt le métier d'artisan marin pêcheur avec ses implications socio-économiques et nutritionnelles sur les populations du District Autonome d'Abidjan. Elle repose sur une approche documentaire et des enquêtes de terrain dans les quartiers de résidence et sur les échouages des acteurs de la pêche artisanale maritime du District Autonome d'Abidjan. La recherche des données secondaires s'est faite dans les bibliothèques du Centre de Recherches Océanologiques, de INFOPÊCHE, de l'Institut de Géographie Tropicale d'Abidjan et sur Internet durant les mois de juillet 2020 à août 2022. Elle a consisté à recenser diverses publications en relation avec les activités de pêche dans des contextes de crises de toute nature.

Ces données secondaires ont été complétées par celles de premières mains collectées au moyen de l'administration de questionnaire, d'observations et d'entretiens avec les individus cibles d'août 2021 à août 2022 à Vridi-Zimbabwe, un quartier situé en bordure de la lagune Ebrié dans le sud de la commune de Port-Bouët. Le choix de ce site se justifie par le fait qu'il abrite la plus forte communauté d'acteurs de pêche artisanale maritime du District Autonome d'Abidjan. Il est également le site le plus représentatif en termes de débarquement des pêches artisanales maritimes, d'activités de fumage et vente du poisson. Ainsi, des questions y ont été adressées aux artisans marins pêcheurs, aux fumeuses de poissons et aux clients bord-champ. Un échantillonnage non probabiliste notamment par quotas, a permis d'enquêter 90 pêcheurs dont 30 palangriers et 30 usagers de filets maillants, 10 pêcheurs au filet dormant et 20 pêcheurs à la senne tournante.

Des entretiens semi-structurés ont concerné les responsables des communautés de pêcheurs dudit site et les agents de la police maritime du poste de contrôle du plan lagunaire dénommé « fascinage », voie d'accès des artisans marins pêcheurs à l'océan Atlantique. Enfin, les opérations d'embarquement et de débarquement des pêcheurs en début et fin des marées, de même que des activités de vente bord-champ des poissons ont fait l'objet d'observations. Nous nous sommes aussi intéressé à une trentaine de mareyeuses et fumeuses de poissons dont les activités sont étroitement liées à la production de la pêche artisanale maritime.

Ces différentes approches méthodologiques visent à vérifier les indicateurs de l'effectivité de l'application des mesures barrières par les acteurs, leurs conséquences sur les activités de pêche et de vente des captures, les mesures d'accompagnement depuis l'avènement de la Covid-19. Le traitement des données recueillies à travers ces différentes techniques d'enquête a conduit à deux principaux résultats à savoir une sensibilisation partielle des acteurs traduite par une inobservance des mesures barrières, d'une part, et une chaîne de valeur des pêches sinistrée par la Covid-19 sans mesures d'accompagnement, d'autre part.

3. Résultats

3.1. Une sensibilisation partielle des acteurs et une inobservance des mesures barrières

3.1.1. Une sensibilisation partielle des acteurs de la pêche artisanale du District Autonome d'Abidjan

La pêche maritime artisanale est un sous-secteur vital en termes d'approvisionnement en protéines halieutiques des populations du District Autonome d'Abidjan. Elle implique une chaîne de valeur définie comme « l'ensemble des activités nécessaires pour offrir un produit ou un service au consommateur final, de sa conception jusqu'à son élimination après usage, en passant par les phases intermédiaires de production et de distribution » (Nutz N. et Sievers M., 2017: 7). La chaîne de valeur des produits mobilise divers acteurs dont des artisans-pêcheurs, des mareyeurs, des transformatrices et des commerçants dont la caractéristique commune est le travail informel. Il s'agit donc de « groupes professionnels des employeurs, des travailleurs indépendants, des salariés et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale » (Strupat C., 2022 : 5) qui n'ont pas été épargnés par les mesures barrières de la Covid-19. En effet, dès l'apparition du premier cas d'infection, divers canaux de communication (presse écrite, radio, télévision...) ont été mobilisés par les pouvoirs publics ivoiriens pour sensibiliser les populations sur son caractère hautement contagieux et mortel.

Concomitamment, plusieurs mesures barrières ont été prises en vue de limiter son expansion. Celles-ci ont consisté en « la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes ; la régulation des transports interurbains, intercommunaux, intracommunaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ; la fermeture des lieux de commerce, de restauration et de loisirs ; l'instauration du couvre-feu et l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes (Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire, 2020 : 5) ; la distanciation sociale par le respect d'au moins un mètre de distance entre deux personnes voisines dans les endroits à forte concentration humaine ; le port du masque ou cache-nez, le lavage des mains. Ces mesures d'endiguement de la Covid-19 vont avoir des effets sur tout secteur d'activité notamment celui de la pêche artisanale maritime dans le District Autonome d'Abidjan.

Mais la quasi-totalité des artisans pêcheurs maritimes de cette circonscription reconnaît avoir été informée par la presse audiovisuelle et de « bouche à oreille ». Il n'y a donc pas eu de campagnes de sensibilisation sur les mesures sanitaires ciblant les acteurs de la pêche artisanale maritime de Vridi-Zimbabwe, plus grand quartier de pêcheurs du District d'Abidjan, et aucun dépistage de la covid-19 n'y a été fait.

Par conséquent, ils affichent alors une attitude d'hostilité envers l'observation des mesures sanitaires. En effet, aucune d'elles n'a été observée au niveau des pratiques de pêche et encore moins de la vente bord-champ qui, pourtant, s'avèrent deux activités à forte promiscuité et à forte concentration humaine. Non seulement les pêcheurs disent n'avoir pas été concernés par le confinement, mais les marées s'opéraient sans port de cache-nez, avec des équipages en surnombre, sans dispositif de lavage des mains aussi bien sur l'eau que sur les échouages et dans les quartiers de résidence, comme l'illustrent les photos ci-après.

Comme l'illustrent ces photos 1 et 2, aussi bien sur les embarcations que les lieux de vente bord-champ et les sites de transformation, aucune mesure barrière n'est mise en application.



Photo 1 Arrivée des pêcheurs à bord d'une pirogue à Vridi-Zimbabwe sans cache-nez (Source: cliché Kouman K.M., 21/08/20).



Photo 2 Vente bord-champ à Vridi-Zimbabwe sans protection contre la Covid-19 (Source: cliché Kouman K.M., 21/08/20).

Tout laisse croire que ces acteurs ne sont pas concernés ou sont immunisés contre la Covid-19.

3.1.2. Des marées non directement impactées par les mesures barrières!

Les activités de capture, en termes de nombre et de fréquence des marées, n'auraient pas été directement impactées par les mesures barrières. En effet, il ressort de la quasi-totalité des

pêcheurs enquêtés qu'aucune mesure de confinement ne leur a été imposée. Pour 66 % des acteurs interrogés, leurs activités de pêche n'ont pas été interrompues pour cause de confinement. Seuls 34 % ont observé un arrêt de travail durant à peine une semaine.

Cependant, ces mesures édictées ne visent pas un secteur d'activité donné mais toute personne vivant et exerçant sur le territoire national et ce d'autant plus que tout être humain est susceptible d'être victime et vecteur de transmission. Par conséquent, la non interruption de la pêche relève tout simplement du refus du confinement et d'une méprise ou banalisation de la gravité de la pandémie au sein des communautés de pêcheurs.

3.1.3. Des appréciations divergentes et une inobservance généralisée des mesures barrières par les acteurs

La Covid-19 est qualifiée de pandémie du fait de son caractère mondial d'une maladie très contagieuse, très mortelle, à forte propagation et dont aucun traitement efficace n'existe encore. Le respect des mesures barrières s'impose par le confinement à domicile, le port du cache-nez, le lavage des mains et la distanciation sociale.

Ces mesures sont appréciées diversement par les acteurs de la pêche artisanale du District d'Abidjan selon la figure suivante:

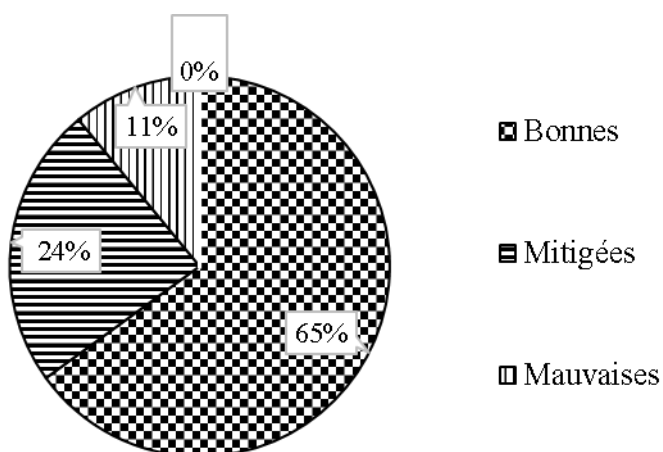


Figure 2 Appréciation des mesures barrières de la Covid-19 par les pêcheurs (Source : Enquêtes Kouman K.M., 2021-2022).

Interrogés sur leurs appréciations des mesures barrières, 65 % des pêcheurs les trouvent bonnes. 24 % se réservent de donner leur appréciation tandis que 11 % les trouvent mauvaises (figure 2). Par contre, bien que la majorité les approuve, unanimement, ils avouent qu'elles les « font dépenser beaucoup », que « le port du cache-nez est étouffant » et « fatigant par moment ». Pis encore, ils dénoncent n'avoir reçu aucune aide de la part des autorités gouvernementales qui ont pris de telles mesures.

Au-delà des propos transparaissent une désapprobation et une indifférence envers ces mesures sanitaires à travers leurs attitudes d'autant plus qu'à l'observation, aucun dispositif de lave-mains n'est visible dans leurs quartiers d'habitation, sur les échouages (marché bord-champ) et les embarcations.

Cependant, même si ces mesures passent pour impopulaires auprès des acteurs de la pêche artisanale maritime, les effets collatéraux n'en sont pas moins ressentis au niveau du sous-secteur de la pêche artisanale maritime du district d'autonome d'Abidjan.

3.2. Une chaîne de valeur pêche sinistrée par la covid-19 sans mesures d'accompagnement

3.2.1. Une diversité d'effets néfastes des mesures barrières sur les activités de pêche du District d'Abidjan

Les enquêtes auprès des acteurs et des centres de santé de Vridi-Zimbabwe n'ont révélé aucun cas d'infection et de perte en vie humaine au sein des communautés d'artisans pêcheurs du District d'Abidjan liée à la Covid-19. Toutefois, elles mettent en exergue ses effets néfastes sur la vente de la production qui affectent toute la chaîne de valeurs. En effet, le confinement de la population ivoirienne dans son ensemble, l'isolement du Grand Abidjan, la fermeture des frontières et des restaurants ont engendré la rareté de la clientèle bord-champ des produits de la pêche artisanale maritime. Ainsi, 90 % des pêcheurs et des fumeuses de poissons déplorent l'absence ou la diminution du nombre de clients aux différents points de débarquement du District d'Abidjan à la fin des marées.

Cette absence de la clientèle confinée entraîne la mévente des captures et, par conséquent, des pertes financières aux pêcheurs. Sans avoir observé un arrêt de travail, la mévente des captures a obligé les artisans-pêcheurs à réduire la fréquence des marées. « Nous n'allons pas beaucoup en mer, car nos captures ne se vendent plus » (Miezan K., gérant de pirogue de pêche) : « les gros poissons, généralement objet de mareyage, sont vendus à vil prix ou, à défaut, nous les donnons aux femmes pour qu'elles les fument. », dit Kwessi, un chef de communauté de pêcheurs. « Il n'y avait plus de place dans nos fûts pour garder nos poissons fumés à cause des clients qui ne sortent plus » selon Ama, fumeuse de poissons à Vridi-Zimbabwe. Ces différents propos des acteurs illustrent l'affection de l'économie halieutique du District d'Abidjan avec pour principal effet la réduction des moyens de subsistance des acteurs.

3.2.2. Des acteurs négligés dans les stratégies gouvernementales de riposte contre la Covid-19

-De nombreuses attentes non satisfaites des acteurs de la part des autorités publiques

Pour relancer leurs activités, les pêcheurs, les fumeuses et mareyeuses de Vridi-Zimbabwe ont émis plusieurs souhaits. Ceux-ci tournent, pour l'essentiel, autour d'un soutien économique des métiers respectifs.

Aussi, à défaut d'avoir bénéficié de dons en kits sanitaires pour la mise en œuvre des mesures barrières, sollicitent-ils une aide en nature ou en espèce (22,22 %), des prêts financiers (22,22 %), une diminution des taxes liées à l'exercice de la pêche (33,33 %) et à la vente de produits halieutiques (22,22 %), une baisse du coût du litre carburant pour les embarcations motorisées (22,22 %). Leurs attentes sont, pour la plupart, insatisfaites.

La défaillance des mesures d'accompagnement des secteurs d'activités en réponse à la Covid-19 : les artisans-pêcheurs déçus

Le gouvernement ivoirien a adopté, depuis le 30 mars 2020, un Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire en réponse à la Covid-19, d'un coût global de 1 700 milliards de FCFA (soit environ 2 591 621 440,33 Euro) dont 0,4 milliard (soit environ 609 753,28 Euro) alloué au secteur de la pêche. La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives et Acteurs de la Filière Pêche de Côte d'Ivoire (FENASCOOPCI), sous la supervision du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), est chargée d'acquiescer et d'octroyer des kits sanitaires aux pêcheurs et

d'acquérir du matériel de désinfection des infrastructures de transformation, de conservation et commercialisation. Ces mesures concernent tous les acteurs de la pêche en Côte d'Ivoire.

Cependant, trois ans après l'adoption de ce plan de soutien économique, social et humanitaire, aucune organisation professionnelle de pêcheurs ou de vendeurs des produits de la pêche de Vridi-Zimbabwe, plus grand quartier d'artisans-pêcheurs et de transformation artisanale de poissons de ce District, n'a bénéficié de kit sanitaire et encore moins d'un soutien financier quelconque. Seule une mareyeuse a déclaré avoir bénéficié d'un prêt financier pour la relance de son activité. D'ailleurs, nombreux sont les acteurs qui ignorent l'existence d'un tel plan par manque d'information.

4. Discussion

Cette étude sur les conséquences des mesures barrières de la covid-19 sur les acteurs de la pêche artisanale maritime du district autonome d'Abidjan a mis en exergue un secteur d'activité négligé en termes de sensibilisation à l'endiguement de la Covid-19 mais également en marge des mesures d'accompagnement.

De prime abord, il ressort de l'étude que la sensibilisation des acteurs de la pêche artisanale s'est faite de façon partielle. Ils n'ont été informés que par voie de presse sans qu'aucun émissaire des pouvoirs publics n'ait été sur le terrain pour leur expliquer le danger que représente cette pandémie. Le même cas a été décrié par la FAO (2021 : 3) dans les pays du Maghreb notamment en Algérie et en Mauritanie où il n'y a pas eu de « Compagnes de sensibilisation sur les mesures sanitaires ciblant les acteurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture ». D'ailleurs, cette organisation indique que :

«En 2020, suite au déclenchement de la pandémie de la covid-19, les pays du Maghreb ont entrepris une série de mesures sanitaires pour atténuer sa propagation. Il y a eu, en particulier, un renforcement des mesures sanitaires et de distanciation, mais les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont été, en général, exempts des mesures les plus contraignantes » (FAO, 2021 : 1).

Toutefois, contrairement à la pêche artisanale de Vridi-Zimbabwe, celle du Sénégal a enregistré des modifications organisationnelles de la part des autorités départementales portant réglementation et fonctionnement des quais de pêche et sites de transformation de produits halieutiques du département de Mbour. La réglementation stipule dans son article premier : « en application des dispositifs du décret n°2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sur le territoire national, les restrictions ci-après sont apportées au fonctionnement des quais de pêche dans le département de Mbour » (Ka R., Gueye E., 2020:16).

La généralisation de ces mesures dans d'autres localités de pêche a contraint les acteurs à une observation rigoureuse des mesures d'endiguement du coronavirus à l'opposé de ceux de Vridi-Zimbabwe.

Dans ce quartier du district d'Abidjan, l'étude révèle une attitude désinvolte des acteurs face aux mesures barrières. Non seulement ceux-ci n'ont pas observé un arrêt de la pêche, mais en plus ils l'exerçaient sans dispositif de lavage des mains avec la distribution de savons et de gels hydro-alcooliques. Cette attitude tranche avec celle des pêcheurs artisanaux du Sénégal ; en effet, « au-delà des mesures opérationnelles sur l'espace continental, des comités de veille marine ont été instaurés pour la limitation des déplacements de pêcheurs conformément aux mesures édictées » (Ka R., Gueye E., 2020: 29).

Mais, le cas de la pêche artisanale dans le District d'Abidjan présente plus avec celui des pays du Maghreb où « les secteurs de la pêche et de l'aquaculture n'ont, généralement, pas été concernés par les mesures les plus restrictives comme celles limitant la circulation ou la navigation » (FAO, 2021: 4).

Concernant les effets des mesures barrières sur la pêche artisanale à Vridi-Zimbabwe, l'étude révèle que toute la chaîne de valeur a été négativement impactée. Ce résultat est en phase avec celui de Ka R. et Gueye E. (2020: 15). Pour ces derniers :« Les mesures d'atténuation du choc sanitaire au Sénégal, notamment l'état d'urgence et la fermeture des frontières, ont eu la particularité de bouleverser le fonctionnement de ces systèmes de production et de distribution ». Ils ont démontré qu'à cause de la Covid-19, « les quais de pêche et les sites de transformation qui font aussi office de marchés des produits halieutiques, ont subi ces changements qui se sont transformés en de véritables contraintes pour le mareyage » (Ka R. et Gueye E., 2020 : 21). D'ailleurs, ont-ils précisé, « l'état d'urgence a paralysé tous ces circuits de distribution des produits halieutiques » (Ka R. et Gueye E., 2020: 23).

Cette vulnérabilité de la pêche artisanale face aux crises a déjà été mise en relief par la Kolding J. et al. (2017 : 33) qui ont estimé que « la sensibilité aux chocs et aux autres changements indique dans quelle mesure le changement affecte les ménages, les communautés et/ou l'économie ». Ce résultat rejoint celui de David G. (2008 : 266) pour qui : « de toutes les activités d'exploitations des ressources vivantes, la pêche est probablement celle qui est la plus marquée par la dialectique instabilité/stabilité ». Cela confirme les « pertes de revenus et de moyens d'existence » et l'affaiblissement de la sécurité alimentaire et les modes de travail des pêcheurs des pays de la communauté du Pacifique » relevés par Lalavanua W. et Bertram I. (2020 : 3) ; d'où l'appel de O'sullivan G. et al. (2020: 2) afin qu'en France « les pêcheurs les plus impactés, notamment les petits pêcheurs artisanaux, soient ceux qui bénéficient de ces aides exceptionnelles ». Cela est conforme à la recommandation de Strupat C. (2022 : 54) selon laquelle « il est nécessaire de créer des systèmes de protection sociale adaptatifs capables de mieux répondre aux nouvelles vulnérabilités causées par des chocs covariables, tels que les pandémies ou l'impact du changement climatique».

5. Conclusion

La pêche artisanale maritime est un sous-secteur vital pour le ravitaillement de district Autonome d'Abidjan en produits halieutiques. Au plan économique, elle est pourvoyeuse d'emploi à travers la multiplicité et la diversité d'acteurs de la chaîne de valeur. Au plan alimentaire et nutritionnel, elle fournit une part non négligeable de l'approvisionnement du District Autonome d'Abidjan en poissons. D'une part, l'étude révèle la sensibilisation partielle des acteurs de la pêche artisanale sur les dangers du coronavirus et l'inobservation des mesures barrières. D'autre part, elle met en exergue une activité affectée dans toute la chaîne de valeur halieutique par les effets collatéraux des mesures barrières mais dont les acteurs n'ont bénéficié d'aucune mesure d'accompagnement de la part des pouvoirs publics. Cela montre l'insuffisante appréciation de la vulnérabilité de la pêche artisanale dans un contexte de crise par les pouvoirs publics. Le poisson étant la principale source de protéines animales du consommateur ivoirien, sa durabilité pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du District Autonome d'Abidjan nécessite qu'un regard particulier soit porté sur ce secteur.

Références

- Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire, 2020. Analyse des impacts de la Covid-19 sur les organisations professionnelles agricoles en Côte d'Ivoire. FAO. 47 p.
- Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT), 2014. Industrie des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire. Rapport n°7, août 2014. 99 p.
- David, G., 2008. La pêche côtière océanique et son environnement: la dialectique instabilité/stabilité au fil de l'eau. *Journal de la Société des Océanistes*, Open Edition Journals. pp. 247-269
- FAO, 2021. Impact de la crise covid-19 sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans quatre pays du Maghreb. Tunis. 8 p. <https://doi.org/10.4060/cb3001fr>
- FAO, 2008. Vue générale du secteur des pêches nationales de la République de Côte d'Ivoire. FID/CP/CIV. Janvier 2008. 43 p.
- Institut National de la Statistique (INS), 2014. Annuaire statistique des pêches et de l'élevage 2014. Sous-direction comptabilité nationale, Département des statistiques et synthèse nationale. Septembre 2014. 36 p.
- Kolding, J., Zwieter, P. V., Marttin, F., Kolding, F. P., 2017. La pêche dans les zones arides d'Afrique subsaharienne -"Le poisson vient avec la pluie. Favoriser la résilience dans les zones arides pour la sécurité alimentaire et la nutrition des populations qui dépendent de la pêche. Circulaire sur l'aquaculture et la pêche, No1118, Rome, Italie, FAIF/C1118(fr). 77 p., www.fao.org. Consulté le 27/05/2020
- Lalavanua, W. et Bertram, I., 2020. Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins : Renforcer la gestion communautaire des pêches dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Document de travail 4, 12e Conférence des directeurs des pêches de la CPS. 12-14 mai 2020. Conférence virtuelle. 4 p. www.spc.int. Consulté le 27/05/2020
- O'sullivan, G., Guerreiro, F., Roose, C., Biteau, B. et, S., 2020. Le secteur de la pêche et la pandémie du Coronavirus. Résoudre la crise, penser la pêche de demain. Les Verts/Ale au parlement européen. 5 p. www.greens-efa.eu. Consulté le 27/05/2020
- Konan, K. S., 2015. Évaluation socio-économique de la pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire : cas de la pêche artisanale thonière dans le District Autonome d'Abidjan. Mémoire de fin d'étude, soutenu à Brest le 17 septembre 2015. <https://www.researchgate.net>. Consulté le 24/02/21.
- Ka, R., Gueye, E., 2020. La pêche artisanale face aux défis de la covid-19 au Sénégal, Initiative Perspective Agricole et Rurale. Juin 2020. 42 p.
- Nutz, N. et Sievers, M., 2017. Guide sommaire pour le développement des chaînes de valeur; Comment créer de l'emploi et améliorer les conditions de travail dans des secteurs ciblés. Bureau international du Travail. Genève. 31 p.
- Strupat, C., 2022. Les retombées économiques de la pandémie de covid-19 sur l'économie informelle: qui a sombré dans la pauvreté? Les travailleurs informels majorité dans l'ombre: Enquête d'opinion dans six pays sur le travail informel en Afrique subsaharienne. Rudolf Traub-Merz, Manfred Öhm, Julia Leininger, Florence Bonnet et Henrik Maihack (éd.).

Septembre 2022. pp. 47-53, <https://library.fes.de/pdf-files/international/20323.pdf>, consulté le 25/08/22.